

# APPEL À CANDIDATURES - TROPHEE 2024

## Trophée « Collectivités et prévention des cancers »

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROJETS : **01/03/2024– 16h00**

L'Institut national du cancer lance la première édition de son trophée « Collectivités et prévention des cancers » qui vise à **identifier et promouvoir les actions innovantes menées par les collectivités territoriales, communes, départements ou régions, en matière de prévention des cancers et de promotion de la santé.**

En France, le cancer est la première cause de mortalité prématuré. Pour l'année 2023, on estime à 433 000 le nombre de nouveaux cas de cancer diagnostiqués. En 2018, ce sont 157 400 décès qui sont survenus par cancer. Plus de 3,8 millions de personnes vivent aujourd'hui avec un diagnostic de cancer<sup>1</sup>. Mais, loin de la fatalité, **près de la moitié des cancers pourraient être évités !**

Pour ce faire, la stratégie décennale de lutte contre les cancers lancée en 2021 fixe comme objectif le renforcement du rôle des collectivités territoriales en matière de prévention des cancers, notamment dans une optique d'intégration de la santé dans toutes les politiques. Pour appuyer cette dynamique, l'Institut national du cancer a initié en 2022 un programme d'accompagnement des collectivités et de valorisation des actions existantes. **Ce trophée s'inscrit dans cette perspective et a pour objectif de faire connaître les stratégies mises en place par les collectivités territoriales pour lutter contre les cancers.**

La prévention et la promotion de la santé permettent de limiter l'apparition des cancers notamment grâce à des **actions de sensibilisation et d'accompagnement de la population et grâce au développement d'environnements de vie protecteurs.** Par ailleurs, les collectivités ont un rôle capital dans la **structuration de dynamiques promotrices de santé à l'échelle locale.** Elles sont également les mieux placées pour **adapter les actions aux besoins et attentes des populations,** levier majeur de **réduction des inégalités sociales et gage d'efficacité** des actions menées.

Bon nombre des leviers d'action sur les facteurs de risque de cancer et les facteurs protecteurs relèvent des compétences des collectivités territoriales et **les territoires innovent chaque jour pour apporter**

---

<sup>1</sup> [Panorama des cancers en France - Edition 2022, Institut national du cancer, février 2022](#)

**des réponses à ces enjeux.** Quelques exemples parmi tant d'autres peuvent être : la création d'espaces sans tabac ; les mobilités actives ; la réduction des polluants ; la création d'ombrages ; la mise en place de « zone à trafic limité » ; l'amélioration de l'accès aux dépistages et aux soins ; la régulation du marketing des produits peu favorables à la santé ; ou encore le développement d'actions de prévention ou d'éducation pour la santé.

**Si votre collectivité mène un projet qui contribue à la prévention des cancers tel que décrit ci-dessus :**

Candidatez au trophée !

# APPEL À CANDIDATURES - TROPHEE 2024

## Trophée « Collectivités et prévention des cancers »

### Cahier des charges

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROJETS : **01/03/2024 – 16h00**

Soumission du dossier électronique à : [prevention.territoires@institutcancer.fr](mailto:prevention.territoires@institutcancer.fr)

## 1- Modalités de participation

---

L'objectif de cet appel à candidatures est de **contribuer à la valorisation de programmes ou d'actions existants en matière de prévention des cancers et de promotion de la santé à l'échelle locale.**

### 1.1 Organismes éligibles

Cet appel à candidatures s'adresse aux :

- Collectivités territoriales (Communes, Conseils départementaux, Conseils Régionaux) ;
- Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
- Mairies d'arrondissement (pour Paris, Lyon et Marseille) ;

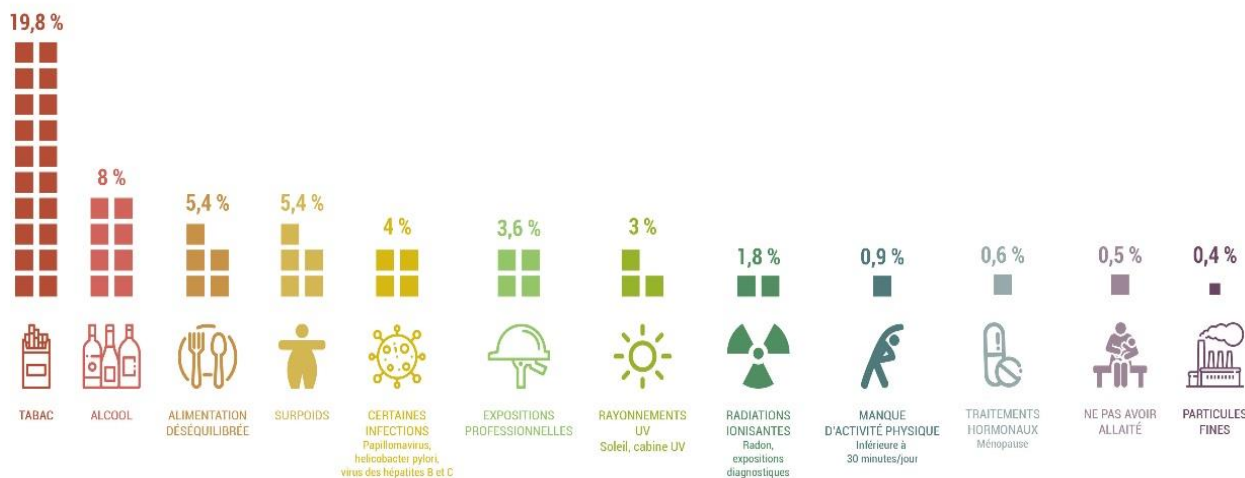
### 1.2 Les domaines d'actions et types de projets

**Tous les projets permettant d'agir sur un ou plusieurs facteurs de risque de cancer ou de renforcer les facteurs protecteurs face au risque de cancer sont éligibles.** A titre indicatif, l'illustration ci-dessous (à laquelle s'ajoute les perturbateurs endocriniens) représente la hiérarchie des principaux facteurs de risque de cancer.

# Proportion des cancers liés aux principaux facteurs de risque

On peut prévenir 40 % des cas de cancers (142 000/an) grâce à des changements de comportements et des modes de vie

( Source : CIRC / INCa 2018)



**L'ensemble des facteurs de risque de cancer peuvent être ciblés :** tabac, alcool, alimentation déséquilibrée, surpoids et obésité, certaines infections (notamment les HPV), rayonnements UV, radon, manque d'activité physique et sédentarité ainsi que diverses formes de pollution environnementales (particules fines, perturbateurs endocriniens, pollution de l'air intérieur et extérieur, etc.). **Les facteurs protecteurs peuvent être par exemple :** création d'ombrages, de zones trafic limité, d'environnements alimentaires favorables à la santé, développement des mobilités actives et de la marchabilité, renforcement de l'accès aux dépistages et aux soins, etc.

## 2- Critères de sélection des projets

L'ensemble des documents demandés doivent être soumis dans les délais imposés et au format demandé à l'adresse suivante : [prevention.territoires@institutcancer.fr](mailto:prevention.territoires@institutcancer.fr)

### 2.1 Éligibilité

- Le projet doit **répondre aux objectifs** du présent appel à candidatures :
- Il doit **agir sur un ou plusieurs facteurs de risque** ou renforcer les facteurs **protecteurs** face au risque de cancer.
- L'action proposée **doit être achevée et disposer d'éléments de bilan** permettant de juger l'efficacité du projet et la qualité de sa mise en œuvre.
- La **structure et l'équipe** projet ainsi qu'un **calendrier des différentes étapes-clés** de la mise en place du projet devra être présentée.

## 2.2 Critères d'évaluation des candidatures

Les dossiers de candidatures seront évalués selon les critères suivants :

- la **qualité méthodologique**,
- l'inscription du projet/de l'action dans une **dynamique partenariale**,
- l'attention portée à la **participation des citoyens**,
- la **réplicabilité** dans d'autres collectivités,
- l'**impact** du projet,
- le potentiel **degré d'innovation**.

## 2.3 Processus de sélection des projets

Après **vérification des critères de recevabilité et d'éligibilité**, l'Institut national du cancer vérifie que les candidatures soumises répondent aux critères énoncés dans le texte de l'appel à candidatures.

Pour mener à bien l'évaluation des projets soumis, l'Institut s'appuie sur un jury dont les membres, reconnus pour leur expertise, sont rapporteurs des dossiers soumis et éligibles. **Le Jury est composé à part également d'acteurs locaux et de terrain** (élus, agents, acteurs associatifs) **et de chercheurs**.

Les membres du jury évaluent les projets ; discutent collégalement de la qualité des projets ; proposent à l'Institut national du cancer une liste des projets classés suivant **différentes catégories identifiées par le jury**. Il aura notamment la tâche de **décerner un prix spécial pour l'action la plus innovante, ayant le plus fort potentiel de réplicabilité et de santé publique** afin de valoriser les collectivités territoriales « pionnières » en promotion de la santé et en prévention des cancers. Suite aux décisions prises par le jury, l'Institut valide la liste des projets classés.

**Les meilleurs projets de chaque catégorie sont identifiés comme lauréats**. Les résultats seront publiés à l'issue de la cérémonie de remise des trophées sur le site internet de l'Institut.

La liste des membres du jury sera disponible sur le site internet de l'Institut national du cancer à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à candidatures

**L'équipe de l'Institut national du cancer se tient à la disposition de l'ensemble des candidats pour répondre à d'éventuelles questions concernant la rédaction du projet au regard des critères d'évaluation pour la sélection des projets.**

## 3- Dispositions générales

---

### 3.1 Remise des trophées

A l'issue de la phase d'instruction et d'évaluation des dossiers, les trophées seront remis aux lauréats lors d'un évènement organisé par l'Institut national du cancer dans le courant de l'année 2024.

A la demande du lauréat du prix spécial du jury, une cérémonie pourra également être organisée dans la collectivité concernée.

### 3.2 Valorisation des projets lauréats

Les projets lauréats seront valorisés par l'Institut dans le cadre de ses communications et feront l'objet d'un effort de valorisation dans le but de diffuser ces actions et de les répliquer dans d'autres territoires.

## 4- Calendrier

---

Lancement de l'appel à candidatures	Novembre 2023
Date limite de soumission des candidatures	Mars 2024
Jury	Avril 2024
Publication des résultats et remise des Trophées	Fin du premier semestre 2024

## 5- Modalités de soumission

---

Chaque dossier de candidature est soumis par une **seule** personne.

Dans le cas, où plusieurs acteurs d'une même équipe déposent un dossier de candidature, un des acteurs devra être désigné comme référent.

Le candidat envoie les documents requis pour la soumission :

- Descriptif du projet via la **Fiche de synthèse** fournie par l'Institut ;
- **Tout document complémentaire, numérisé et annexé à la Fiche de synthèse**, qui permettra au Jury de mieux apprécier la réalisation innovante candidate est le bienvenu.

**Important** : Les candidats doivent s'assurer de l'accord préalable de tout tiers pouvant être impliqué moralement dans la réalisation et la diffusion des dossiers présentés. Par ailleurs, la remise d'un

dossier en réponse au présent appel à candidatures autorise l'Institut national du cancer à le publier et à le diffuser, en tout ou en partie.

**Attention :** une fois envoyé, vous ne pourrez plus modifier les éléments de votre dossier.

## 6- Publication des résultats

---

Les résultats seront communiqués aux porteurs de projets.

La liste des projets lauréats sera publiée sur [e-cancer.fr](http://e-cancer.fr), le site internet de l'Institut National du Cancer, suite à la remise des Trophées.

## 7- Contacts

---

Pour toute information, vous pouvez nous contacter :

Claire Jolie [cjolie@institutcancer.fr](mailto:cjolie@institutcancer.fr) (01 41 10 14 10)

Alexandre Cobigo [acobigo@institutcancer.fr](mailto:acobigo@institutcancer.fr) (01 41 10 15 66)